

Délibération : DC\_2024\_042

# Conseil Communautaire du 10 juin 2024 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Flaumont-Waudrechies sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 04 juin 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 63

### Présents:

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER a donné procuration à Antoine BADIDI, Pascal PETIT, Christelle PREVOST a donné procuration à Pascal PETIT

Commune d'Avesnes sur Helpe : Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Jacky ROUSSELLE, Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU, Sylvie CABOOR a donné procuration à Aline BERTRAND

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe: Nadine MAJKA

Commune de Choisies: Bernard PAQUET a donné procuration à Vincent

**QUEVALLIER** 

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Dourlers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON, Maryse BERNARD a donné procuration à

Pascal NOYON. Claire DEGROOTE

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR a donné procuration à Colette WATREMEZ Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT a donné procuration à Sabine CAUFAPE

Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX Commune de Hestrud : André BERTEAUX Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT Commune de Liessies : Alain RICHARD

Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ

Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX a donné procuration à Thierry THIROUX

Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT

Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ Commune de Ramousies : Brice AMAND

Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE

Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante

Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN

Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET a donné procuration à Didier

CARETTE, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE

Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES

Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ, Christian BINOIT

Commune de Solrinnes : Rémi LE ROUZIC a donné procuration à Christian BINOIT Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART a donné procuration à Nicolas DOSEN

Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

### Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE

Commune d'Avesnes : Anne-Laure CATTELOT, Gérard GUERTZMANN

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN Commune de Damousies : Reinold MASURE Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET

# DÉLIBÉRATION POUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRI, CONDITIONNEMENT ET TRANSPORT DES EMBALLAGES PAPIERS – JOURNAUX – MAGAZINES ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE ET RECHARGEMENT, TRANSFERT DU VERRE

Numéro de la délibération : DC\_2024\_042

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 63

-=-=-=-

### Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'Avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 mai 2024 de confier à la Société Recyclage des Vallées d'Hautmont les prestations de tri, conditionnement et transport des emballages et papiers – journaux – magazines issus de la collecte sélective et transfert du verre, pour une durée de 12 mois, reconductible 2 fois 6 mois, selon les engagements techniques et financiers énoncés ci-dessus.

## I. <u>Exposé des motifs</u>

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois détient la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, comprenant la prestation de triconditionnement des emballages et papiers recyclables. Celle-ci est confiée à un prestataire privé dont le contrat vient à échéance au 30 Juin 2024.

Pour rappel, ce marché « Tri – conditionnement des emballages et papiers issus de la collecte sélective et transfert du verre » se compose de 3 types de prestations :

- -Tri Conditionnement des emballages ménagers et papiers, journaux, magazines, collectés en porte à porte ;
  - -Rechargement et transfert du verre collecté :
- -Transfert des refus de tri jusqu'à un Centre de Valorisation Energétique (de Maubeuge pour le plus proche).

Dans le cadre d'un appel d'offres ouvert européen, une consultation a été lancée pour recruter un ou plusieurs prestataires pour une durée de 12 mois ; renouvelable 2 fois 6 mois à compter du 1er juillet 2024. Il s'agit d'un marché, non alloti, réunissant des prestations et de services portant les activités d'un centre de tri, d'un quai de transfert, couplés à des prestations de transport.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 11 avril 2024 au BOAMP et au JOUE, avec une date limite de remise offres fixée au 13 mai 2024 à 17h00.

Une seule offre a été déposée par la Société Recyclage des Vallées de Hautmont ; celle-ci est recevable.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le mercredi 29 mai 2024, a examiné cette offre au regard des critères énoncés au règlement de consultation : coût global (70%) et valeur technique (30%).

Etant précisé que les critères techniques portent sur :

- L'organisation détaillée du service, y compris capacité du process à atteindre les performances attendues (bilan matière) ;
- L'organisation des moyens humains et matériels spécifiquement affectés au marché :
- Les actions et procédures de qualité, de sécurité, d'environnement ;
- La politique de transparence, d'information et de communication avec la collectivité ;

L'offre du candidat répond à ces critères ; ses engagements techniques feront l'objet d'une contractualisation.

S'agissant des prix, la société Recyclage des Vallées propose les tarifs suivants :

- Prestation de tri : 215 € HT/tonne
- Prestation de transport pour les refus (CVE de Maubeuge) et le verre (Reims) :
   16€ HT/tonne

La Commission d'Appel d'Offre retient l'offre proposée par la Société Recyclage des Vallées, selon les engagements techniques et tarifs énoncés précédemment. Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de ce marché.

**Considérant** les statuts de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, et notamment la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »,

Considérant la consultation menée du 11 avril 2024 au 13 mai 2024 ;

Considérant la prise d'effet au 1er juillet 2024.

### II. Dispositif décisionnel

Le Conseil Communautaire,

**Ouï** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- AUTORISER le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce marché, qui sera confié à la Société Recyclage des Vallées d'Hautmont pour les prestations de tri, conditionnement et transport des emballages et papiers – journaux – magazines issus de la collecte sélective et transfert du verre, pour une durée de 12 mois, reconductible 2 fois 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024;
- CONFIRMER l'inscription des sommes nécessaires aux budgets 2024 et suivants.

# Le Président, Nicolas DOSEN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Envoyé en préfecture le 20/06/2024 Reçu en préfecture le 20/06/2024 Publié le 20/06/2024

ID: 059-200043263-20240620-DC\_2024\_042-DE